



Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
Union of Economic and Social Councils and Similar Institutions of Africa
اتحاد المجالس الاقتصادية والاجتماعية والمؤسسات المماثلة في أفريقيا

Procès-verbal
de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Conseils
Economiques et Sociaux et institutions Similaires d'Afrique

Mardi 08 octobre 2024
Brazzaville, République du Congo

Ouverture de la session

1. L'Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) s'est tenue le mardi 08 octobre 2024 à 11h00 à Brazzaville (République du Congo), Hôtel Radisson Blu.

Ont pris part à cette Assemblée générale, dix (10) CES-IS membres de l'UCESA :

- CES du Bénin
- CES du Cameroun
- CESEC de Côte d'Ivoire
- CESE du Congo
- CESE de la République Centrafricaine
- CES de la République démocratique du Congo
- CESE du Gabon
- CESEC du Mali
- CESE du Royaume du Maroc
- CESCE du Tchad

Le quorum pour la tenue de la session est atteint. La liste des participants figure en annexe.

2. Après avoir salué les présidents et représentants des CES membres puis remercié Mme. Emilienne Raoul, présidente du CESE du Congo et hôte de cette session, M. Ahmed Reda Chami, président du CESE du Maroc et Président en exercice de l'UCESA a présenté le but de cette session, celui d'examiner et adopter l'amendement des textes (statuts & règlement intérieur) pour permettre la conclusion d'un accord de siège.
3. M. Chami a rappelé le processus de restructuration et de redynamisation de l'Union, lancé depuis le début de l'actuelle mandature, ainsi que les étapes franchies. A cet égard, il a indiqué que la conclusion d'un accord de siège au profit de l'Union, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale de 2023, tenue à Kinshasa, requiert l'amendements des statuts pour y introduire des abrogations-remplacements, des modifications et l'édiction de nouvelles dispositions.

En plus de finaliser un accord de siège au profit de l'UCESA, l'amendement des statuts vise à lui conférer un statut juridique, à améliorer sa visibilité au niveau régional et continental ainsi que son référencement auprès des partenaires internationaux pour lui permettre de jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration régionale.

4. M. Chami a souligné le caractère inclusif du processus de révision des textes de l'Union, mené de manière concertée avec le ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger du Royaume du Maroc. Il a également indiqué que ce processus a été mené avec l'appui d'une experte juriste qui a accompagné le Comité de Coordination et le groupe de travail de l'Union dans la formulation des dispositions nécessaires à la conclusion d'un accord de siège avec le pays hôte.
5. Le président de l'UCESA a réitéré ses félicitations aux membres du Comité de coordination et du groupe de travail qui ont contribué à la formulation du projet d'amendement des statuts.



Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

6. L'ordre du jour de cette session a été adopté sans modification. Il comporte trois points :
- 1) examen et adoption des statuts et du règlement intérieur de l'UCESA ;
 - 2) présentation du projet de résolutions par le Bureau exécutif ;
 - 3) adoption du projet de résolutions par l'Assemblée générale extraordinaire.

Le projet de l'ordre du jour a été adopté sans amendement.

Examen et adoption de l'amendement des Statuts et du règlement intérieur de l'UCESA

7. M. Hachim El Ayoubi, Coordonnateur des activités de la feuille de route de l'UCESA, a présenté le projet de révision d'amendement des statuts et du règlement intérieur de l'UCESA. A cet égard, il a rappelé que le projet de révision desdits textes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la 5^{ème} résolution de l'Assemblée générale de l'UCESA, tenue le 26 septembre 2023 à Kinshasa, qui a acté la domiciliation du siège permanent de l'Union à Rabat, Royaume du Maroc.

Le projet d'amendement des statuts, présenté pour la conclusion d'un accord de siège, comprend les dix points suivants :

- 1) Statut juridique de l'UCESA
 - 2) Siège permanent
 - 3) Conditions d'adhésion
 - 4) Secrétariat permanent
 - 5) Bureau exécutif
 - 6) Modification des statuts
 - 7) Observateurs
 - 8) Prorogation du mandat du Bureau exécutif
 - 9) Entrée en vigueur des Statuts
 - 10) Dépositaire des Statuts
8. Après les interventions des présidents et des représentants des CES membres, le projet d'amendement des statuts a été adopté à l'unanimité.
9. Les présidents et représentants des CES membres ont remercié la présidente du CESE Congo, Mme Emilienne Raoul, pour l'excellente organisation de la session et se sont félicités de l'adoption de ces amendements pour permettre la conclusion de l'accord de siège au profit de l'UCESA.
10. La session de cette assemblée extraordinaire a également adopté la prorogation du Bureau exécutif actuel jusqu'à l'assemblée générale électorale prévue en 2025. M. Chami a appelé de ses vœux, la tenue, le plutôt possible, de l'Assemblée générale électorale.
11. M. Younes Benakki, Secrétaire général de l'UCESA, a présenté le projet de résolution validé par le Bureau exécutif de l'Union. Il s'agit de l'amendement des statuts et de la prorogation du mandat du Bureau exécutif actuel.



Résolutions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESA

12. Deux résolutions ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESA du 08 octobre 2024 à Brazzaville (Congo).

Première résolution : l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESA adopte à l'unanimité le projet d'amendement des statuts et du règlement intérieur de l'UCESA portant sur les dix points suivants :

- 1) Statut juridique de l'UCESA
- 2) Siège permanent
- 3) Conditions d'adhésion
- 4) Secrétariat permanent
- 5) Bureau exécutif
- 6) Modification des statuts
- 7) Observateurs
- 8) Prorogation du mandat du Bureau exécutif
- 9) Entrée en vigueur des Statuts
- 10) Dépositaire des Statuts

A l'issue de ces amendements, le CESE du Maroc devient membre de droit du Bureau exécutif de l'UCESA.

Deuxième résolution : le mandat du Bureau exécutif en exercice est prorogé jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale électorale prévue en 2025.

Mot de conclusion

13. M. Ahmed Réda Chami a remercié et félicité tous les CES-IS membres pour l'adoption de ces amendements qui permettront à l'UCESA de se doter de la personnalité juridique et de renforcer la visibilité de l'Union ainsi que son référencement auprès des partenaires internationaux, permettant ainsi à l'Union de jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration africaine.

Fait à Brazzaville, le 08 octobre 2024

Le Président de l'UCESA

Le Conseil Economique, Social
et Environnemental
Président

Ahmed Reda CHAMI



Annexe 1 : liste des participants à l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESA

N°	CES/pays/organisation	Composition de la délégation	Fonction
1	République du Congo	Anatole Collinet MAKOSSO	Premier ministre, chef du gouvernement
2	CESE Gabon	Séraphin MOUNDOUNGA	Président
		Mpouho EPIGAT ERNEST	Deuxième questeur
		Marie Claire ABOGHE NDONG	Conseiller/membre
3	CESE Centrafrique	Clément De-Boutet M'BAMBA	Premier vice-président
4	CESEC Mali	Yacouba KATILE	Président
		Issa BENGALY	Conseiller de République
		Moussa FANE	Conseiller technique
5	CES Cameroun	Emmanuel NZETE	Vice-Président
		Zacharie NGOUMBE	Secrétaire général
6	CES Bénin	Radji LAISSI	Vice-président
		Aziz Armel PARAISO	Secrétaire général
7	CESEC Côte d'Ivoire	Alain MENANN	Directeur
8	CESE Congo	Emilienne RAOUL	Présidente
		Louis Patrice NGAGNON	Rapporteur
		Wilfrid OBILI	Secrétaire général
		Marie Céline TCHISSAMBOU- BAYONNE	Directrice de cabinet
9	CESE Maroc	Ahmed Reda CHAMI	Président
		Younes BENAKKI	Secrétaire général
10	CES RDC	René NGONGO	Rapporteur
		Astrid KKABENGELE	Rapporteur adjointe
11	UCESA	Hachim EL AYOUBI	Coordonateur / Expert Senior
		Moncef ZIANI	Rapporteur du groupe de travail
		Adnane TOUZANI	DAF
		Reda MITALI	Questeur
12	CESCE Tchad	Ahmat MBODOU MAHAMAT	Président
		Tahir GOUCHOULAYE MAHAMAT	Questeur



Annexe 2 : discours

Discours de M. Ahmed Reda Chami, Président en exercice de l'UCESA Réunion de l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESA

MARDI 08 OCTOBRE 2024

- *Mesdames, messieurs les Présidents des CES membres de l'UCESA*
- *Mesdames, messieurs les Conseillers, membres et représentants*
- *Messieurs les SG des CES membres*
- *Chers collègues & amis*

C'est un réel plaisir de vous retrouver aujourd'hui pour cette session extraordinaire de l'assemblée générale de l'UCESA.

Depuis l'assemblée générale de l'UCESA à Kinshasa l'année dernière, j'ai personnellement entrepris des démarches auprès du ministère des affaires étrangères du Maroc pour solliciter un accord de siège au profit de notre Union, conformément aux résolutions adoptées par notre faitière.

Comme vous le savez, la conclusion de cet accord requiert au préalable d'amender nos statuts pour y introduire des dispositions spécifiques, en particulier le lieu du siège, le statut juridique de l'Union, le processus d'adhésion et le dépositaire des statuts.

En plus de finaliser un accord de siège au profit de l'UCESA, l'amendement de nos statuts vise à lui conférer un statut juridique, à améliorer sa visibilité au niveau régional et continental ainsi que son référencement auprès des partenaires internationaux pour lui permettre de jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration régionale.

Chers collègues,

Notre réunion d'aujourd'hui fera date dans l'histoire de notre Union car elle marque une étape décisive dans son évolution et sa transformation. Elle a pour but d'acter l'amendement des textes (statuts & règlement intérieur) pour permettre la conclusion d'un accord de siège.

Pour mener à bien ce processus de révision des textes, nos Conseils, réunis au sein du comité de coordination et du groupe de travail, ont mené des concertations poussées et organisé plusieurs séances de travail pour aboutir à la formulation d'un projet d'amendement qui reprend fidèlement les dispositions nécessaires à la conclusion d'un accord de siège.

Nous allons examiner ce matin le projet d'amendement des statuts pour l'adopter. Je tiens à féliciter les membres du Comité de coordination et du groupe de travail ont contribué à la formulation de ce projet d'amendement.

Je vous remercie.

